

14 juillet 1984 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à TF1 à l'occasion de la Fête nationale, Paris, Palais de l'Élysée, samedi 14 juillet 1984.

YVES MOUROUSI.- Je vais vous poser avec Bruno Masure des questions sur l'actualité de la France qui gagne. Pourquoi avoir voulu célébrer la France qui gagne aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- C'est un bon thème, d'abord. Et puis, il est très important que les Français puissent se rendre compte que dans beaucoup de domaines il y a des Français qui font gagner la France. Vous en avez invité un certain nombre & c'est vous qui êtes maître de cette cérémonie-là. Mais j'ai tenu quand même à marquer que ce 14 juillet 1984 devait être celui à partir duquel la France devait reprendre confiance en elle-même.

- QUESTION.- Alors cette France, elle est représentée dans cette réception par tous ceux que vous voyez. Il y a sur cette image : Michel Hidalgo, il y a également le Président d'Ariane Espace, Frédéric d'Allest, il y a Roland Castro, il y a ceux qui font gagner la France sur mer comme Yvon Fauconnier et Poupon, il y a ceux qui la font gagner dans la grande industrie et puis aussi ceux qui aident les autres à gagner. C'est le cas en particulier de ces volontaires pour la formation à l'informatique qui est une opération commune entre l'éducation nationale et le ministère des armées.

- Comment gagne-t-elle, de quelle façon peut-elle améliorer son score ? Eh bien, nous essaierons sur ce thème, avec Bruno Masure, de poser quelques questions à M. le Président de la République qui nous fait l'amitié de nous recevoir pour la quatrième fois depuis le début de son septennat.\

QUESTION.- Je reprenais avant de venir ici votre discours de Clermont-Ferrand & depuis la première fois, vous n'avez pas changé. Du moins c'est ce que vous dites. "Je ne change pas mais je tiens compte de plus en plus de ces milliers, de ces millions de Français que j'ai pris en charge et qui pensent autrement". Une phrase qui a été longuement reprise cette semaine avant que vous n'interveniez à la télévision avant-hier soir.

- Est-ce que c'est ce principe qui vous a fait concevoir cette intervention télévisée sur laquelle nous allons revenir dans un instant ?

- LE PRESIDENT.- Ce principe anime toutes mes actions. Pas simplement celle-ci. La Constitution a donné au Président de la République un double rôle et ces deux rôles sont difficilement conciliables. Mes prédécesseurs l'ont vécu avant moi. Celui, bien entendu, de représenter la France, de sauvegarder l'unité nationale lorsqu'elle est menacée, d'assurer la continuité de l'Etat & mais aussi d'être l'élu du suffrage universel dans une compétition où il est porteur d'un projet, parfois d'un programme & et, avec la majorité sortie des urnes, il doit décider d'une politique. Cette politique est forcément contestée par ceux qui ne l'ont pas choisie. Il faut alors réaliser entre ces deux obligations, qui sont aussi impérieuses l'une que l'autre, une synthèse. Quand je dis aussi impérieuse l'une que l'autre, il arrive quelques moments où l'obligation qui doit prévaloir est celle de l'unité nationale. C'est le cas lorsque la minorité éprouve le sentiment sincère - ce qui n'est pas sincère, nous ne nous en occupons pas & la tactique, ce n'est pas intéressant - que soudain, il y a quelque chose qui se brise, ou qui risque de se briser & alors, mon devoir est d'intervenir.

- QUESTION.- Vous avez senti qu'il y avait ce risque ?

- LE PRESIDENT.- Ecoutez, si je ne l'avais pas senti, je serais bien le seul.

QUESTION. Vous portiez un peu l'opinion de votre prédécesseur qui a dit à Chamalières que

- QUESTION.- vous partagez un peu l'opinion de votre prédécesseur qui a dit à Chammallières que jamais les Français n'avaient été aussi divisés depuis 15 ans ?

- LE PRESIDENT.- Non, pas du tout. M. Giscard d'Estaing devrait avoir meilleure mémoire & c'est la seule façon pour moi de parler de lui. Je ne suis pas venu ici pour parler de façon critique de ceux qui ont exercé cette charge avant moi mais puisque vous le citez, je pense qu'il a la mémoire qui flanche.\

QUESTION.- Qu'est-ce que vous avez eu comme réaction Monsieur le Président au soir du 24 juin, quand vous avez vu cette immense foule défiler sur le thème de l'école libre ?

- LE PRESIDENT.- J'ai pensé qu'ils étaient nombreux, j'ai pensé que le plus grand nombre éprouvait avec sincérité une menace qui n'existait pas. Donc une chose à expliquer de plus.

- QUESTION.- Pour revenir peut-être plus précisément sur l'allocution d'avant hier soir, chacun en a souligné l'habileté mais aussi votre sagesse. On parle maintenant, on commence à parler d'ambiguïté savante, de manoeuvre, de mesure de circonstance & enfin ce sont les leaders de l'opposition qui le disent. En tout cas, il y a beaucoup de questions qui se posent. Alors très rapidement on va essayer de vous les poser en espérant avoir une réponse.

- Pourquoi n'avez-vous pas réalisé cette modification de la Constitution à laquelle chacun est bien d'accord par une simple réunion du Congrès que vous permet l'article 89 et que apparemment, souhaitait le Président du Sénat M. Poher ? Est-ce que cela n'aurait pas empêché une certaine confusion dans les esprits qui sont pour la plupart tout à fait persuadés qu'ils vont voter au mois de septembre pour l'école libre ?

- LE PRESIDENT.- C'est qu'ils ne m'ont pas écouté ! Et s'ils ne m'ont pas écouté, il faudra que je me répète. Il s'agit de réviser la Constitution. Pour réviser la Constitution - cela c'est une obligation que cette Constitution implique, qu'elle commande - il faut que le Président de la République avec le gouvernement bien entendu, soumette un texte aux deux Assemblées successivement et ces deux assemblées doivent se prononcer en termes identiques. Alors en effet, le Président de la République a le choix. Il peut réunir les deux assemblées en congrès et c'est ce congrès qui ratifie (ou pas mais il n'y a aucune raison puisque les conditions préalables sont réunies et éliminons cette hypothèse) ou bien il s'adresse au peuple. Ce choix existant, je suis maître de ma décision. J'ai choisi de faire réviser la Constitution par le peuple et je dis c'est le peuple qui tranchera, étant entendu que ce referendum a pour objet de permettre à ce même peuple de se prononcer sur les libertés publiques. Je pense que pour un acte aussi solennel, c'est au peuple de décider lui-même.\

QUESTION.- La question que chacun se pose : est-ce dans la foulée, au mois d'octobre, novembre, décembre, est-ce que vous pensez organiser, parce que c'est vous qui aurez la décision, un référendum sur des problèmes aussi contestés que la titularisation dans l'enseignement privé, sur le problème de financement ?

- LE PRESIDENT.- Le peuple sera consulté par referendum, si bien entendu la révision est décidée, sans quoi je serais démuné du moyen d'intervenir, comme l'a été le Sénat récemment. Si la Constitution est révisée dans le sens voulu, celui que je souhaite, chaque fois qu'une liberté publique paraîtra menacée - et pour cela je serai à l'écoute, attentif à ce qui se passe en France comme je crois l'avoir montré avant hier - j'interviendrai. Je pense que les libertés publiques sont ressenties comme le bien le plus précieux, peut-être même le ferment de l'unité nationale après deux siècles où les libertés individuelles d'abord puis les libertés collectives auront pu trouver l'expression de la loi.

- QUESTION.- Est-ce que vous vous engageriez personnellement comme le souhaite M. Barre ?

- LE PRESIDENT.- Je ne veux pas me lancer dans des polémiques, ni dans des discussions juridiques. Ce sera selon, c'est moi qui déciderai.

- QUESTION.- Est-ce que un thème comme la peine de mort vous paraît être un thème éventuel de référendum ?

- LE PRESIDENT.- Non, elle n'est pas comprise dans la définition constitutionnelle des libertés publiques.\

QUESTION.- Il y a un autre point qui a été soulevé, c'est que selon ce que vous avez dit avant hier soir, c'est vous et vous seul qui aurez l'initiative de ce referendum. Certains ont dit, on

augmente un peu le pouvoir du Président de la République déjà très grand. Est-ce qu'on n'aurait pas pu imaginer que, une assemblée ou une autre, ou même le peuple puisse par pétition demander un referendum comme cela se passe en Suisse ?

- LE PRESIDENT.- Non, on peut tout imaginer ! Rien n'est interdit ! C'est vrai que, par un détour, le Président de la République se trouve disposer d'une capacité d'initiative sur un secteur élargi. Jusqu'ici, c'était seulement l'organisation des pouvoirs publics et les traités internationaux qu'il fallait soumettre à référendum. Cela fait donc une troisième catégorie, un troisième domaine, un domaine très défini : celui des libertés publiques et il n'est quand même pas mauvais - même si le Président de la République est le seul pour l'instant à en avoir l'initiative - il est même excellent qu'il puisse lui-même, chaque fois, que le Parlement ou qu'une large fraction de l'opinion publique s'inquiète pour les libertés, même à tort, dire : "eh bien tranchez" !.

- Je ne suis pas ennemi du tout du référendum populaire, d'initiative populaire, à la Suisse, j'ai même pris position en ce sens. La difficulté est purement pratique. Pour moi, ce n'est pas une difficulté de principe. Vous observez que jusqu'alors dans la Constitution de 1958 qui a été votée par une très grande -majorité de Français - sans mon concours au demeurant - c'est au Président de la République qu'elle a attribué cette compétence & ce n'est pas moi qui l'ai fait. Je ne vois pas pourquoi a priori je serais privé d'une compétence dont ont disposé mes trois prédécesseurs, mais j'ajouterai très aisément l'initiative populaire, celle qui viendrait du peuple. Dans un pays de 55 millions d'habitants, c'est très difficile à organiser. Dans un canton Suisse, bien entendu, c'est une dimension qui le permet. Cela reste posé mais je n'ai aucune opposition de principe, je dirais même que je serais heureux de trouver une solution.

- QUESTION.- Vous voudriez le réaliser avant la fin de votre mandat, c'est-à-dire donner la possibilité avant de partir que pour la suite cette initiative populaire...

- LE PRESIDENT.- Si, après avoir consulté beaucoup de gens compétents, je parvenais à trouver une solution possible, oui. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire, aussi.\

QUESTION.- Monsieur le Président, une autre interrogation après vos déclarations importantes. La loi Savary, on ne sait plus très bien si elle est définitivement abandonnée ou simplement suspendue ou remaniée. Est-ce que vous pouvez nous expliquer précisément ?

- LE PRESIDENT.- Maintenant, il appartient au gouvernement - le Conseil des ministres se réunira mercredi - de décider toute la suite des choses. Donc, je ne veux pas non plus empiéter sur les pouvoirs du gouvernement et aller plus vite qu'il ne faut dans des réponses de ce genre. Quant à la loi dite Savary qui est la loi du gouvernement, le projet proposé par le gouvernement, elle est là. Je pense qu'il faut que d'abord l'ordre du jour de la session extraordinaire qui est en cours soit modifié par l'introduction du débat sur le referendum. C'est ce qui prime tout maintenant. Avant de retirer de l'ordre du jour quelques dispositions qui s'y trouvent actuellement, attendons de voir comment les choses vont se passer, c'est-à-dire quelles sont les dispositions des assemblées. Mais, il va de soi que ce projet est incompatible avec toute démarche référendaire. Je n'ai quand même pas l'intention à la fois d'engager une démarche référendaire en disant au peuple, eh bien décidez, et puis déjà d'hypothéquer sa décision par une démarche parallèle sur le -plan parlementaire. Ce qui suppose que cette loi dite Savary disparaît dès lors que le processus référendaire au niveau parlementaire est engagé.

- QUESTION.- Monsieur le Président, il y a un peu plus d'une semaine au Puy le 5 juillet très exactement, vous avez déclaré : "j'assume la défense des dispositions gouvernementales concernant l'école". Vous l'avez même défendu très vigoureusement. Est-ce que vous expliquez pourquoi ce changement de cap maintenant ?

- LE PRESIDENT.- Vous avez oublié la première question que vous m'avez posée, monsieur Masure, à moins que ce ne soit M. Mourousi, parce que moi je pense que c'est une bonne loi. Je pense qu'elle est jugée de façon très injuste. Je pense que M. Savary a fait un travail honnête, considérable pendant une très longue négociation qui a duré peut-être deux ans. Mais, cette opinion que j'ai, il est visible qu'elle n'est pas partagée par un très grand nombre de Français. Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Mourousi, je m'inquiète aussi de ce que pensent ceux qui ne pensent pas comme moi et j'en tiens compte.

- QUESTION.- M. Bouchareissas s'inquiète de voir qu'on ne pense plus forcément comme lui au niveau du grand service public de l'éducation nationale.

- LE PRESIDENT.- M. Bouchareissas est tout à fait logique avec lui-même. C'est un homme qui a une très profonde conviction et il est normal qu'il la défende. J'ajoute que moi-même, soutenu par l'actuelle majorité, j'ai pris des dispositions et des engagements dans ce sens. Mais, je dois tenir compte de la réalité telle qu'elle ressort de ce pays que je crois connaître assez bien. Un certain nombre d'idées qui me sont propres, qui me sont chères, celles aussi de la majorité, ne doivent pas aller jusqu'à heurter la sensibilité profonde d'une autre grande quantité de Français. Voilà, c'est en tout cas mon rôle que d'y veiller. Je veux dire que M. Bouchareissas pour lequel j'ai la plus grande estime n'a pas les mêmes obligations que moi.\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, il y a quelques instants lorsque vous parliez à Bruno Masure du référendum et l'initiative populaire, vous avez ajouté après avoir répondu en ce qui concerne l'initiative avant la fin de votre mandat ou pas, il y a encore beaucoup à faire.

QU'est-ce qu'il vous reste à faire ?

- LE PRESIDENT.- Il y a à poursuivre l'oeuvre de redressement que nous avons entreprise et qui consiste à - je ne vais pas faire de discours - ce que la France soit sur tous les plans importants, dans la compétition internationale, que reparte la croissance que la France vainque, qu'elle domine. Que la France gagne contre la crise. C'est la France des vainqueurs.

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous voici pour la quatrième année le 14 juillet à l'Elysée, il vous en reste trois. On aurait pu penser...

- LE PRESIDENT.- Il reste trois fois à vous recevoir à l'Elysée le 14 juillet. Nous sommes au terme de la troisième année du septennat.

- QUESTION.- Monsieur le Président de la République, et si on se revoyait encore sept fois après ?

- LE PRESIDENT.- Après ? Je ne vois pas à quoi vous faites allusion.

- QUESTION.- A un deuxième mandat.

- LE PRESIDENT.- A un deuxième mandat ! Il n'est nulle part écrit que tout Président de la République ait envie de se présenter une deuxième fois après avoir été élu. Ce n'est écrit nulle part. Cela ne fait partie d'aucune obligation de ma charge. J'ai été élu pour sept ans. Je fais ce que j'ai à faire selon l'idée que j'en ai, la conviction profonde que j'éprouve. Vous voyez que je prends peu de précautions pour ménager l'opinion ici ou là lorsque j'ai le sentiment de servir le pays. Et comme je n'ai personnellement aucun projet d'aucune sorte, je suis totalement libre. Je n'ai qu'une chose qui, bien entendu, me prive de toute liberté, c'est le service de la France. Je ne dois agir que pour le service de la France et pour cela je ne prendrai aucune autre précaution, ce qui veut dire qu'à l'avance il faut que je raye de toute perspective je ne sais quel calcul pour 1988. On verra bien.

- QUESTION.- Vous servez la France. Certains disent que lorsque vous vous adressez à la France, vous vous adressez d'une façon gaullienne... C'est un commentaire qu'on a pu lire dès hier dans certains journaux. C'est un terme qui vous gêne, vous qui avez combattu le général de Gaulle ?

- LE PRESIDENT.- Je trouve que c'est un terme qui n'a pas de signification. Si pour être appelé gaullien, il faut parler de référendum ou s'il faut de temps en temps parler à la télévision, ou s'il faut faire respecter l'autorité de l'Etat, c'est un abus des mots. Le général de Gaulle c'est un grand personnage. Il a sa place et quelle place dans notre histoire ! Cela dit, non, non, je ne travaille pas à l'imitation.\

QUESTION.- Monsieur le Président, référendum vous venez d'en parler longuement et pourtant lorsque vous étiez à Clermont-Ferrand, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises lors de votre dernier voyage en Auvergne, il y a des choses préoccupantes pour les Français : les restructurations industrielles indispensables qui se comptent en perte d'emplois, c'est dur, c'est difficile que de voir ici et là son pouvoir d'achat affaibli. Ce sont des propos que vous avez tenus à Clermont-Ferrand. Pendant que vous étiez dans un autre voyage en Jordanie, on a considéré que c'était dur et difficile d'avaler 22 centimes de plus du côté de l'essence.

- LE PRESIDENT.- C'est vrai. C'est difficile pour la France aussi d'avaler une augmentation considérable de l'importation de pétrole, 26,0% par rapport à l'année dernière. Il faut payer cela

considérable de l'importation de pétrole, 20 % par rapport à l'année dernière. Il faut payer cela en dollar? qui est beaucoup plus cher que l'année dernière. Il faut veiller aux intérêts de la France sur le plan de son commerce extérieur et donc sur le plan de sa consommation d'énergie. C'est une raison, ce n'est pas la seule. Enfin, on ne peut pas faire un cours sur les problèmes du dollar, du pétrole et de l'essence. Cela dit, ce n'est pas la première fois qu'il y a des gens qui s'étonnent et qui ne devraient pas s'étonner ! En 1974, il y a, par l'augmentation des prix du pétrole, augmentation subite de 40 centimes. En 1976, il y a augmentation subite de 29 centimes de la TIPP. En 1978, il y a une augmentation, je ne sais plus très bien le chiffre, je ne suis pas venu ici avec des papiers, mais qui dépasserait très largement les 22 centimes de cette fois-ci. Ça arrive de temps à autre, quel que soit le gouvernement.)

QUESTION.- Toujours en Auvergne, vous avez beaucoup parlé de la baisse des prélèvements obligatoires, de la baisse des impôts, c'est un thème qui intéresse beaucoup les Français, la baisse de la taxe professionnelle. Avec cette hausse du carburant, il y a d'autres choses, les gens ont un peu l'impression de dire : on nous retire d'une main ce qu'on nous donne de l'autre. Est-ce que vous pouvez faire le point là-dessus ?

- LE PRESIDENT.- Il y a là une confusion. La taxe sur l'essence qui vient d'être décidée, sur les produits pétroliers, concerne le budget de 1984. Ça fait partie des comptes 84. Un certain nombre de dépenses supplémentaires ont eu lieu en 1984, notamment l'augmentation des taux d'intérêt américains, l'augmentation du prix du dollar, bien d'autres choses encore et il a fallu payer un certain nombre de dépenses survenues à l'époque, je pense par exemple aux opérations militaires du Liban ou bien à celles du Tchad. D'autres encore. Le ministre de l'économie et des finances ` Jacques Delors ` et le gouvernement ont pour devoir d'équilibrer les comptes, de les adapter - ceux de 84 - de façon à rester dans le cadre du déficit budgétaire qui a été fixé à 3 %. Le dernier résultat a été de 3,3 % £ il faut s'arranger avec ça.

- Tandis que la baisse des prélèvements obligatoires et particulièrement la baisse des impôts que j'ai décidée est en discussion parce qu'elle doit figurer dans le budget de 1985, donc dans celui qui sera remis au Parlement au mois d'octobre prochain et qui sera voté avant le mois de décembre, qui s'appliquera l'année prochaine. Il s'agit donc de deux sujets différents.

- QUESTION.- On paiera mois l'année prochaine. Bruno Masure et moi par exemple, en dehors des entreprises ?

- LE PRESIDENT.- Eh bien, on paiera moins naturellement. Il y aura deux sortes d'impôts qui seront diminués : l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt, la taxe professionnelle, qui vise les entreprises. Parlons de l'impôt sur le revenu : ce sera la plus forte baisse jamais connue depuis la Libération, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il n'y a eu de diminution qu'en 1954 et 1955 £ je ne vais pas faire de comparaison de francs constants et de francs courants, je vous en dispenserai. Elle était sensible, intéressante. Il y a eu aussi en 1960 un fléchissement de l'impôt mais pas comparable car ils n'a pas dû dépasser, je pense, 4 %. Tandis que cette fois-ci, les impôts seront en moyenne diminués d'environ 8 % par rapport à la masse des impôts. C'est la comparaison que j'applique à ce que je viens de dire sur les années 54-55. C'est important, l'impôt sur le revenu, mais c'est au gouvernement de le dire : il sera diminué de tant. Je le répète, ce sera la plus forte baisse des impositions fiscales depuis la guerre.

- QUESTION.- Pour les entreprises...

- LE PRESIDENT.- Je compte l'impôt sur les entreprises et l'impôt sur le revenu dans le calcul que je viens de faire. Ce sont les impôts. Ce qui viendra en économie supplémentaire sera produit par le nouvel équilibre de la sécurité sociale car on a atteint l'équilibre de la sécurité sociale. Il n'y a donc plus rien à demander au budget de l'Etat et par diverses mesures qui vous seront connues lorsque le gouvernement se sera prononcé.)

QUESTION.- Qu'est-ce qui vous reste à demander là en ce moment parce que l'inflation ça va un peu mieux, le commerce extérieur aussi ?

- LE PRESIDENT.- Comment "ça va un peu mieux", M. Mourousi ? L'inflation avec les 0,5 de ce dernier mois, cela donne 7,7 % sur les douze derniers mois, donc sur un an. C'est le chiffre le plus bas depuis onze ans, c'est-à-dire depuis le début de la crise. C'est la meilleure réussite

jamais obtenue par le gouvernement et un ministre de l'économie depuis onze ans.

- QUESTION.- Ca rattrape les mauvais chiffres du chômage ?

- LE PRESIDENT.- Les mauvais chiffres du chômage sont dus au fait qu'il se passe un certain temps inévitable, malheureusement, entre le moment où l'on nettoie, où l'on dégrasse le système industriel vieilli qui n'avait pas été modernisé - il avait été modernisé ici et là - et le moment où l'on aura rétabli la compétition de l'industrie, où il y aura plus d'emplois. Nous faisons, nous, une action d'envergure pour que notre industrie devienne vraiment compétitive. Mais nous sommes dans la période de creux où cette nécessaire politique aboutit naturellement à des passages d'une profession à une autre difficiles à réaliser. Quelle est notre meilleure riposte ? C'est de former précisément les jeunes gens, mais aussi tous les travailleurs qui le désirent aux disciplines professionnelles nouvelles. Et on a formé, par exemple, au cours de ces derniers temps, un million de jeunes. Cette année, plus de 500000, pour qu'ils soient adaptés aux technologies qui les attendent et qui vont faire de nouveaux métiers.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez dit récemment : "au coeur de la difficulté, la France s'épanouit". On a l'impression que c'est un peu provoquant. J'ai l'impression qu'au coeur des difficultés, c'est François Mitterrand surtout qui s'épanouit.

- LE PRESIDENT.- En général, je suis assez bien, croyez-moi, le mouvement intérieur de la France. Je l'exprime. Je m'efforce de l'exprimer. Mais, c'est vous qui avez dit tout à l'heure, avec moi naturellement : la France qui gagne. Il y a une France qui gagne, beaucoup de France, vous comprendrez l'expression que j'emploie, beaucoup de secteurs de la France qui gagnent.

Pourquoi est-ce que le gouvernement de la France, les responsables de la France seraient écartés de l'éloge lorsque, en effet, on est en train de gagner ? Mais, moi, je ne suis pas de ceux qui répètent constamment "on va gagner, on va gagner". Il faut que je fasse la démonstration qu'on a gagné et le pays croira ce qui sera dit par les responsables du pouvoir lorsqu'il aura ça sous les yeux. Pas de promesse, pas d'engagement, pas de perspective mirifique. Quand on aura gagné au point de justifier cette expression, ce n'est pas moi qui le dirais, c'est le peuple qui le verra.

- QUESTION.- J'ai sous les yeux la dernière question. C'est une page, la page 151 de "ma part de vérité" en 1969, ça fait déjà un moment et les choses ont beaucoup évolué, vous le disiez vous-même, et ça évolue de plus en plus vite, vous parliez de votre combat pour la Présidence : "j'ai employé pour cela les vieux mots qui me semblent capables de réveiller les réflexes de notre peuple. Liberté, justice, bonheur, responsabilité". Sont-ils toujours les mêmes ?

- LE PRESIDENT.- Absolument. Je pense que le mot bonheur devrait être employé dans une autre catégorie parce que le bonheur est une affaire qui concerne chaque individu, et chaque individu est confronté à des problèmes qui ne sont pas du domaine de la politique - le chagrin, la peine, la joie, le deuil - et qu'il s'agit d'un problème qu'il serait présomptueux aux responsables politiques de vouloir résoudre. Mais, malgré tout, si l'on résout le reste, cela peut contribuer au bonheur.\